

RAPPORT DE LA MISSION INTERNATIONALE  
D'OBSERVATION ET D'APPRECIATION DES  
ELECTIONS LEGISLATIVES AU CAP-VERT  
(13 JANVIER 1991)

1. - La Mission Internationale d'Observation et d'Appréciation des élections législatives s'est rendue au Cap Vert à l'invitation du Gouvernement du Cap-Vert, sur l'initiative et l'accord des deux partis concurrents aux élections. La Mission entend souligner à ce propos que cette initiative a été prise par les deux partis sans contraintes ni pressions extérieures.

2. - La Mission était composée de:

a) des délégués des Parlements du:

- Portugal : MM. - MARIO SANTOS, Député  
- ANTONIO LOPES CARDOSO, Député  
- ANTONIO MOTA, Député  
- HERMINIO MARTINHO, Député

- Brésil : MM. - MENDES CANALE, Sénateur  
- ENOC VIEIRA, Député  
- SERGIO LADEIRA TURQUIM VERDECK, Député

- Sénégal : MM. - LUIS DA COSTA, Député  
- OUMAR BADJI, Député

b) des représentants de l'Organisation de l'Unité Africaine (OUA)

MM - MUTSINZI, Secrétaire de la Commission Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples  
- D. KOMBO-YAYA, Département Politique, Secrétariat Général.

c) des représentants de l'Association des Juristes Africains  
(AJA)

MM - BENOIT NGOM, Président  
- FETTI SAHLI, Vice-Président

3. - Dès son arrivée à Praia, la Mission a eu l'opportunité de rencontrer le Président de la Commission Electorale Nationale, le Secrétaire Général du Parti Africain de l'Indépendance du Cap Vert (PAICV) et le Président du Mouvement pour la Démocratie (MPD) auprès desquels elle a pu recueillir toutes les informations relatives à l'organisation des élections.
4. - Les deux partis ont attiré l'attention de la Mission avant le déroulement de l'acte électoral sur des lacunes possibles dans les cahiers de recensement. Les membres de la Mission ont pu vérifier l'existence de quelques erreurs de cette nature mais, de l'avis de la Mission, son importance n'était pas d'ordre à influencer le résultat des élections.
5. - Compte tenu des contraintes dues au déplacement et au calendrier, les membres de la Mission se sont repartis le jour des élections entre les Iles Santiago, S. Vicente, Santo Antão et Fogo. Ils ont pu se rendre librement dans les bureaux de vote et suivre le processus électoral dans toutes ses phases. Ils ont, le moment venu, assisté au décompte final effectué par la Commission Electorale Nationale.
6. - De tout ce que ses membres ont pu observer, la Mission a tiré la conclusion suivante: l'acte électoral s'est déroulé dans un cadre indiscutablement démocratique ou les droits des deux partis ont été assurés, le tout dans un climat de tranquillité et de civisme exemplaires.

- 7. - La Mission tient à remercier la Commission Electorale Nationale du soutien que celle-ci lui a apporté dans l'exercice de son mandat et la feliciter pour le travail accompli au cours du processus électoral.
- 8. - La Mission tient également à remercier les deux partis qui ont fai preuve d'une totale ouverture dans leurs rapports avec elle.
- 9. - Le présent rapport a été adopté à l'unanimité par la Mission.

Fait à Praia, le 15 janvier 1991.

La Mission Internationale

AIA  
L  
T

*[Handwritten signature]*

*[Handwritten signature]*  
António Costa

~~*[Handwritten signature]*~~

*[Handwritten signature]*

*[Handwritten signature]*

*[Handwritten signature]*

~~*[Handwritten signature]*~~  
António Costa

*[Handwritten signature]*